



Benjamin MERCIER
Bureau Fédéral

Clichy, le 7 Mars 2021

A Messieurs Frédéric AUDEGUY et Sébastien
DERVIEUX - AFAWP

Objet : Votre correspondance en date du 26 Février 2021

Chers tous deux,

Votre courrier en date du 26 Février dernier a naturellement attiré toute mon attention.

Vous n'ignorez pas que le dossier de l'arbitrage de notre discipline ne me laisse pas insensible étant donné mon cursus personnel. Je n'oublie effectivement pas que l'arbitrage fut l'une de mes passions pendant de très nombreuses années et de ce fait je crois humblement connaître cette honorable corporation mieux que quiconque.

Renouer une relation sereine et constructive avec votre association fut effectivement une de mes volontés et vous avez raison de le rappeler. Cet objectif demeure d'actualité.

Depuis Mars dernier, la pandémie mondiale de COVID 19 et les mesures gouvernementales associées ont privé de nombreux arbitres d'opportunités d'assouvir leur passion à travers leur mission faute de rencontres possibles. Croyez bien que je regrette cet état de fait et que je mesure parfaitement la frustration d'une grande partie du corps arbitral.

Pour autant, vous comprendrez aisément que les deux championnats Elite qui ont encore la chance de pouvoir évoluer ne peuvent être le théâtre d'essais hasardeux en y désignant des officiels n'ayant jamais exercés à ce niveau sous prétexte d'une situation sanitaire complexe, ne serait-ce que par respect envers certains investissements conséquents de la part des clubs qui composent ces divisions.

J'affirme que certains arbitres sont amenés dans un futur proche à exercer dans une division supérieure à la condition sine qua non de pouvoir les préparer au mieux. J'ai trop vu dans ma carrière des arbitres « exploser en plein vol » par une exposition hâtive et non préparée pour ne pas vouloir prendre ce risque.

A l'heure où le mot droit sonne malheureusement plus facilement que le mot devoir, vous comprendrez cependant que l'évolution d'une carrière ne peut être liée à un concours de circonstances conjoncturelles ou émotives.

Je confirme qu'il est nécessaire d'assurer un renouvellement générationnel indispensable mais celui-ci doit se faire de manière ordonnée et réfléchie.

C'est d'ailleurs bien dans la continuité de ce cheminement de pensée que j'ai demandé au Comité Directeur de se prononcer favorablement pour un recul provisoire de « mise à la retraite fédérale ». Je suis en effet convaincu que l'absence de formation continue pendant deux saisons posera inévitablement des difficultés quant au nombre d'arbitres nécessaires au fonctionnement de nos championnats futurs. Je reste également persuadé que ces arbitres approchant la limite d'âge auront toute leur place dans le nécessaire accompagnement générationnel de nos officiels les plus prometteurs.

Vous exprimez en toile de fond de votre courrier des interrogations sur les désignations actuelles.

Je vous reconferme par la présente et par écrit ce que j'ai déjà exprimé oralement :

- Si c'est un problème nominatif spécifique, je suis à votre entière écoute pour ne pas laisser à la marge une perspective d'évolution d'un officiel.
- Si c'est un problème à vos yeux systémique, je demeure également à votre écoute mais sachez que le process de désignation est connu de tous.

En effet, les désignations sont élaborées en rapport avec un listing par catégorie issu des évaluations et notations annuelles transmises par nos délégués, de la difficulté présumée de la rencontre, et des disponibilités de nos officiels.

Ce listing est d'ailleurs connu de tous puisque diffusé annuellement. Le bilan des évaluations est quant à lui communiqué individuellement auprès de chaque arbitre lors de la réunion annuelle.

De plus, en raison, d'une situation ferroviaire compliquée (annulations de trains de dernière minute), nous avons dû procéder sur trois week-ends à des désignations de proximité.

Sur 20 arbitres de catégorie A, le nombre de désignations par arbitres varie entre 16 et 8 avec une moyenne de 12 désignations par officiel. Les arbitres ayant eu le moins de désignations sont d'ailleurs bien souvent les arbitres ayant proposé le moins de disponibilités.

Il serait de plus un peu simpliste de me donner des contre-exemples contraires sans connaître le motif de désignations moindres mais je fais le pari à chaque exemple de vous donner une explication qui ne pourrait souffrir de contestations : disponibilités non transmises, problème familial ou de santé, désistement de dernière minute etc....

Vous comprendrez dès lors que je réfute catégoriquement votre argument qui consisterait à laisser penser que les désignations sont effectuées par rapport à un « collègue d'amis » et je tenais à vous rappeler que des décisions liées à une amitié n'ont jamais fait partie de mon mode de fonctionnement.

De plus avancer une telle accusation tendrait à faire croire que seul le travail ne suffit pas pour atteindre de légitimes ambitions et conforterait l'idée rassurante pour certains, que l'atteinte d'un niveau de compétence serait vaine. Vous comprendrez que je ne puis adhérer à une telle argumentation que j'ai toujours entendue d'ailleurs sur le plan National comme sur le plan International.

Dernier point évoqué : Celui de la mise à disposition des vidéos de rencontres des championnats. J'avais proposé en septembre dernier que chaque arbitre le souhaitant puisse demander la vidéo du match sur lequel il a exercé et ce auprès de Patrick BUNEL.

Force est de constater que sur 200 demandes possibles, seules 13 demandes furent effectuées et ont concerné 3 arbitres différents. Une n'a d'ailleurs pas pu aboutir suite à un problème technique.

Il est à mes yeux dommage et regrettable que cette possibilité de visionnage n'ait pas suscité l'engouement ou l'intérêt espéré.

En ce qui concerne votre demande d'accès plus large à cette plate-forme, hormis quelques problèmes techniques à régler, sachez que je ne suis pas dogmatique sur cette question mais je réitère mes doutes sur son utilité car je ne voudrais pas que l'objectif de votre demande soit détourné de son objectif initial.

A l'heure des réseaux sociaux non maîtrisés, je ne souhaite pas qu'un objectif de formation louable se transforme en vindicte populaire qui ne ferait avancer ni notre discipline, ni l'officiel concerné.

Je suis cependant très favorable à l'utilisation de certains extraits de vidéo à des fins pédagogiques à la condition que celle-ci soit maîtrisée et gérée par le groupe formation du cercle de compétence arbitres et délégués Water-Polo.

Sur tous ces points évoqués ci-dessus, je me tiens naturellement prêt à toute discussion de travail.

Nonobstant, j'espère que vous conviendrez des efforts consentis par la Fédération en faveur de nos officiels depuis mon arrivée aux responsabilités.

En effet : Nul doute que vous n'avez pas été insensibles à la pérennisation de la réunion annuelle des arbitres et délégués qui fut pendant quelques années abandonnée.

Nul doute que vous n'êtes pas insensibles aux 20000 euros investis par la Fédération pour équiper prochainement une partie de nos arbitres et délégués d'oreillettes et de dispositifs audio. Nous ne pourrions certes pas couvrir l'ensemble de notre effectif de ce dispositif mais vous comprendrez qu'un tel investissement ne peut se faire que graduellement.

Nul doute que vous êtes rassurés sur la pérennisation d'un cercle de compétence « arbitres et délégués Water-Polo » dans l'organigramme de la nouvelle gouvernance. Inutile de vous rappeler que les arbitres furent longtemps gérés exclusivement par une commission fédérale.

Nul doute que vous vous réjouissez de la mise en place de réunion de délégués en visio conférence afin d'harmoniser les évaluations et les recommandations diffusées aux arbitres.

Nul doute que vous avez remarqué mon suivi minutieux des affaires juridiques dès lors que l'intégrité ou la probité d'un arbitre était mise à mal, n'hésitant pas à demander au président de faire appel de certaines décisions. Dans la même mouvance, je demeure persuadé que vous avez apprécié mon appui sans faille à l'inscription dans nos règlements de l'utilisation de la vidéo en cas de violence avérée ou de fautes contre la bienséance.

Nul doute que vous n'avez pas été insensibles à l'organisation d'un Clinic FINA en France.

Nul doute que vous adhérez à l'étroite collaboration souhaitée entre votre association et la Fédération pour mettre à disposition de l'ensemble des officiels des supports de formation performants.

Enfin, persuadé que vous adhérez à la mise en place à titre expérimental d'un stage « arbitral » à l'INSEP sous la houlette de Christian FARGEAS et Jean-Michel DELON qui réunira de 7 à 8 arbitres pendant 3 jours.

Autant d'avancées qui devraient vous persuader de mon total intérêt envers les officiels de notre discipline qui font partie intégrante de notre objectif partagé d'arriver en 2024 en ordre de marche, plus performant et plus structuré !

Ayant eu connaissance que votre correspondance était rendue publique via votre site associatif, vous comprendrez que ma réponse le sera également par une diffusion large auprès de l'ensemble du corps arbitral.

Voici les éléments de réponses qu'il me paraissait opportun de vous communiquer et réitérant ma proposition d'une réunion de travail dès lors que nous demeurons dans un échange franc et constructif, je vous prie de croire chers tous deux en l'expression de mes sentiments sportifs et dévoués les plus sincères.



Benjamin MERCIER